

La CHS PP codifie l'assurance qualité

Après des mois de discussions avec les milieux concernés, la Commission de haute surveillance a décidé le 7 novembre d'édicter des directives sur «L'assurance qualité dans la revision LPP», en vigueur dès le 1er janvier 2017.

Lire l'article de Geneviève Brunet.

Lien(s) et téléchargement(s)

- [Revue de presse Prevoyance Professionnelle Suisse 19.01.2017 La CHS PP codifie l'assurance qualité](#)